

De quelles capacités entrepreneuriales s'agit-il?

Il s'agit des capacités entrepreneuriales visées dans la loi-programme P.M.E. du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, à savoir la compétence professionnelle, obligatoire pour ceux qui veulent exercer une des [professions réglementées](#).

Attention

- Pour prouver les capacités entrepreneuriales, seuls sont pris en compte les diplômes d'une école ou d'un jury organisé, reconnu ou subventionné par l'Etat, les Communautés ou les Régions. L'enseignement privé est donc en principe exclu.
- Le même principe vaut pour les diplômes étrangers. Pour obtenir des informations sur les écoles étrangères reconnues, vous pouvez consulter le site internet [ENIC-NARIC](#).
- Si DIPLO ne trouve pas votre diplôme ou en cas de doute, consultez votre guichet d'entreprises.
- DIPLO n'engage pas les autorités. Vous ne pouvez puiser des droits que des textes des lois et arrêtés-mêmes. DIPLO ne remplace jamais le jugement des autorités compétentes.

[Consultez DIPLO](#)